



BILAN DE LA PERIODE 2009-2013
DE LA COMMISSION « DEMOGRAPHIE QUESTIONS SOCIALES »
au regard des avis adoptés par le Cnis en janvier 2009

POUR DEBAT EN COMMISSION le 4 JUIN 2013

Contexte de la période 2009-2013

Demande européenne

En matière de population, les deux règlements cadres actuellement en vigueur sont le règlement 862/2007 relatif aux **statistiques communautaires sur la migration et la protection internationale**, et le règlement 763/2008 sur les **recensements de la population et du logement**. Le premier porte sur les flux annuels de mouvement migratoire, les populations selon leur nationalité ou pays de naissance et les procédures administratives et judiciaires liées à l'immigration et aux nationalités ; le second sur les stocks de population résidente à périodicité décennale (à partir de 2011).

Une proposition de règlement relatif aux **statistiques européennes sur la démographie** a été soumise par la Commission au Parlement européen et au Conseil le 20 décembre 2011 et est en cours de procédure législative ordinaire. Elle demande des informations annuelles sur la population et le mouvement naturel en requérant la cohérence avec les deux règlements précédents et vise donc à compléter l'harmonisation dans ce domaine.

En matière de logement, qui n'est pas une compétence communautaire, il n'y a pas de réglementation statistique européenne propre. En revanche des variables relatives aux conditions de logement sont demandées dans le cadre de règlements sur des thématiques communautaires où elles sont un facteur explicatif (revenus et conditions de vie...). En outre l'**indice des prix de l'immobilier** fait partie du tableau de bord de l'Union européenne pour évaluer les déséquilibres macroéconomiques.

En matière de ressources et conditions de vie, le règlement cadre 1177/2003 relatif aux **statistiques communautaires sur le revenu et les conditions de vie** (EU-SILC) distingue deux types de variables : les variables cibles « primaires » font l'objet d'une collecte chaque année, les variables cibles « secondaires » d'une collecte par modules ad hoc périodiques. Le règlement comporte une dimension transversale et une dimension longitudinale (panel rotatif suivant les individus sur quatre années consécutives).

La mesure du *bien-être* et de la *qualité de la vie* a aussi été prise en compte dans la réflexion de la Commission européenne et le groupe de travail issu d'un *sponsorship* co-présidé par la France et Eurostat a retenu neuf dimensions de la qualité de la vie. Mises à l'épreuve par exemple dans le module ad hoc SILC¹ 2013 sur le bien-être, elles en débordent largement les aspects purement matériels ou monétaires, pour couvrir par exemple la santé et les relations sociales, et intègrent la perception subjective des ménages.

¹ Le panel SRCV (Statistiques sur les ressources et conditions de vie) est le véhicule français de SILC.

Contexte français

Deux rapports, celui de Jacques Freyssinet sur la mesure des niveaux de vie et inégalités, remis en 2007² et celui d'Alain Quinet sur la mesure du pouvoir d'achat remis en 2008³, ont largement irrigué l'élaboration du moyen terme 2009-2013 du Cnis et ont été très structurants pour la statistique publique française depuis lors, tant sur le plan de la production statistique que sur celui des études et de la diffusion.

Le cadre fourni par le rapport Stiglitz-Sen-Fitoussi sur la mesure de la performance économique et du progrès social⁴ a donné une nouvelle impulsion aux travaux sur la diversité des situations en matière de conditions de vie et de pouvoir d'achat en leur fournissant un cadre conceptuel, notamment sur la mesure du bien-être et de la qualité de vie. Ont été notamment conduits dans cette perspective le rapprochement des données macro-économiques et des informations individuelles (décontraction des comptes nationaux par catégories de ménages), l'enrichissement de plusieurs enquêtes existantes (SRCV, Patrimoine ou Emploi du temps) et le lancement de nouvelles opérations (comme l'enquête expérimentale sur la qualité de la vie de 2011).

S'agissant de la réflexion propre du Cnis, la période 2009-2013 a été particulièrement riche, marquée par la remise de plusieurs rapports de groupes de travail concernant la population, le logement ou la vie sociale : celui de Bernard Vorms sur « L'information statistique sur le logement et la construction » en mars 2010⁵ ; celui d'Edith Archambault sur la connaissance des associations en décembre 2010⁶ ; celui de Marcel Belliot sur « La diffusion des résultats statistiques du recensement de la population » en mars 2011⁷ ; celui enfin de Marie-Thérèse Join-Lambert sur le mal-logement en mars 2011⁸. Nombre de leurs recommandations ont déjà été prises en compte dans les travaux de la statistique publique, même si certaines restent encore à mettre en œuvre, s'agissant notamment des rapports les plus récents.

Principaux objectifs du moyen terme 2009-2013 du Cnis

Les principales orientations de moyen terme de la commission « Démographie et questions sociales » étaient⁹ :

- *de consolider le dispositif d'enquêtes de recensement de la population selon les recommandations de la Commission nationale d'évaluation du recensement, améliorer le contenu du répertoire d'immeubles localisés et évaluer l'impact des enquêtes associées sur la qualité des estimations de population ;*
- *d'accompagner et orienter la diffusion des résultats du recensement auprès des différentes catégories d'utilisateurs, avec une attention particulière portée à la mise à disposition des données détaillées aux chercheurs ;*
- *d'atténuer le décalage existant entre la mesure du pouvoir d'achat et sa perception par les ménages en mettant en avant des indicateurs par catégorie de ménage et unité de consommation et contribuer à une meilleure appréciation de la notion de coût de la vie en faisant référence aux dépenses pré engagées ;*
- *de rendre compte de la diversité des personnes et des groupes dans la société française quant à leurs ressources, leur consommation et leurs conditions de vie en s'appuyant notamment sur les recommandations du groupe de travail du Cnis « Niveaux de vie et inégalités sociales » ;*
- *de rendre plus cohérente l'information disponible sur les étrangers ;*

² Rapport Cnis n°103, janvier 2007

³ Rapport remis en février 2008 à la ministre de l'économie, des finances et de l'emploi, présenté au Cnis

⁴ Rapport remis en septembre 2009 au Président de la République
cf. www.stiglitz-sen-fitoussi.fr/documents/rapport_francais.pdf

⁵ Rapport Cnis n°121, mars 2010

⁶ Rapport Cnis n°122, décembre 2010

⁷ Rapport Cnis n°123, mars 2011

⁸ Rapport Cnis n°126, juillet 2011

⁹ Cnis n°115, février 2009, Avis sur le programme statistique à moyen terme 2009-2013. Avis général : Statistiques sociales, en particulier les avis n° 1,3, 8 et 9. Avis de la Formation Démographie, condition de vie, avis Formation, les avis de la Formation santé, protection sociale et l'avis n° 7 de la Formation Démographie, condition de vie.

- d'améliorer la connaissance des **trajectoires des individus** dans toutes leurs dimensions, en mobilisant toutes les sources disponibles dans le respect des bonnes pratiques et notamment des règles de confidentialité.

- de mieux rendre compte des phénomènes **d'insertion et d'exclusion** dans toutes leurs dimensions, notamment celle **du logement**.

- de faciliter l'**accès aux données**, notamment fiscales, concernant les **conditions et marchés locaux du logement**, en particulier aux chercheurs, aux services de l'État en charge de la politique du logement et aux collectivités territoriales, dans le respect des règles du secret statistique.

- de constituer un socle de base de l'observation du **parc social et de ses occupants** à l'occasion de la refonte de l'enquête sur le parc locatif social (EPLS) pour gagner en qualité et délais de diffusion

- d'améliorer la précision de l'**indice des loyers**, notamment en modifiant le dispositif de collecte pour la mesure de l'évolution des loyers HLM.

- de poursuivre l'amélioration de la connaissance sur l'évolution des **prix des logements**, y compris les logements neufs.

1. **Consolider le dispositif d'enquêtes de recensement de la population selon les recommandations de la Commission nationale d'évaluation du recensement, améliorer le contenu du répertoire d'immeubles localisés et évaluer l'impact des enquêtes associées sur la qualité des estimations de population**

Les enquêtes annuelles de recensement ont atteint un régime de croisière...

Depuis 2004, le recensement se déroule sous la forme d'enquêtes annuelles sur une partie du territoire, permettant d'établir des données détaillées chaque année sur la base des cinq dernières enquêtes. Ce nouveau processus de « **recensement tournant** » est désormais entré en régime de croisière. Les protocoles de collecte et de traitement sont désormais rôdés, les populations légales de chaque circonscription administrative sont publiées par décret à la fin de chaque année depuis 2008 et les résultats détaillés complets chaque année en juillet depuis 2009.

...mais les adaptations et améliorations du dispositif se poursuivent

La Commission nationale d'évaluation du recensement (Cnerp), présidée par Monsieur Jean-Claude Frécon, sénateur de la Loire, propose régulièrement les adaptations qui lui semblent nécessaires, suit les mises en œuvre de ces recommandations et se prononce sur les modifications aux textes réglementaires qui encadrent le recensement.

La mise à jour annuelle des **répertoires d'immeubles localisés** (RIL) est à la base de la collecte et du calcul de la population légale dans les grandes communes. L'important projet de modernisation de refonte informatique et organisationnelle de cette mise à jour annuelle des répertoires d'immeubles localisés (RIL) de toutes les communes de plus de 10.000 habitants a été entrepris en 2011.

L'**enquête Famille-logement**, première enquête associée au recensement rénové de la population, a été réalisée en 2011. Les taux de réponses ont été bons, et l'enquête n'a pas eu d'impact négatif sur le recensement lui-même. Les premiers résultats ont été publiés en 2013.

Le groupe de travail du Cnis mis en place en 2011 pour la **rénovation du questionnaire du recensement** sous la présidence conjointe de Chantal Cases, directrice de l'ined et du sénateur Jean-Claude Frécon, a auditionné de nombreuses parties prenantes et rendu son rapport au bureau du Cnis en juillet 2012. Au nombre des innovations proposées figure une description complète des liens (familiaux ou non) entre personnes vivant à l'intérieur du même logement. Le Cnis s'est déclaré particulièrement favorable à la prise en compte de nouveaux questionnements sur la qualité des logements et sur la santé perçue. Il a également approuvé le point de vue du groupe de travail selon lequel la diffusion du recensement doit être mise en perspective dans le cadre de celle de l'ensemble des données localisées. Mais ce nouveau questionnaire, qui doit être soumis pour avis au Conseil d'État en raison des questions qualitatives sur la santé, ne sera pas mis en place avant 2015 compte tenu du plan de charge à l'Insee.

En 2012, une première expérimentation de **collecte par internet** a été organisée : dans 14 communes volontaires, les ménages qui le souhaitent pouvaient répondre au questionnaire du recensement sur le site internet de l'Insee. Cette expérience a été positive et le programme de modernisation de la collecte, Homère, a fait l'objet de nouvelles expérimentations en 2013, dans la perspective du début du déploiement de la collecte par internet lors de l'enquête de 2014.

Les territoires d'outremer font toujours l'objet du recensement exhaustif quinquennal prévu par la loi du 27 février 2002.

2. Accompagner et orienter la diffusion des résultats du recensement auprès des différentes catégories d'utilisateurs, avec une attention particulière portée à la mise à disposition des données détaillées aux chercheurs

Le recensement reste la source privilégiée d'information sur les territoires. Le Cnis a apprécié le respect du calendrier de diffusion annoncé de résultats statistiques précieux pour les collectivités. La périodicité annuelle est aussi une avancée importante, même si l'utilisation n'en est pas aisée.

Les **conditions de diffusion**, mises en œuvre à partir de 2009, ont beaucoup changé : diffusion massive sur internet, gratuité, autonomie de l'utilisateur avec une documentation en ligne. Cette évolution suppose un accompagnement de cet utilisateur pour que celui-ci puisse accéder facilement à ce qu'il cherche dans la masse d'informations disponibles. Cet accompagnement est d'autant plus nécessaire lorsque les concepts ont changé par rapport à 1999, date du recensement antérieur. De nombreuses suggestions parmi les 47 propositions du groupe de travail du Cnis sur « La diffusion des résultats statistiques du recensement de la population », remis en mars 2011 par Marcel Belliot, vont dans ce sens.

Le rapport invite l'Insee à se placer un peu plus du côté de la démarche de recherche de l'internaute et de son autonomie, à développer davantage l'interactivité du site, pour améliorer la lisibilité de sa structuration et faciliter son appropriation par l'utilisateur, même si les produits offerts sont jugés pertinents et adaptés. L'information concernant les données locales s'est beaucoup développée ces dernières années, en même temps que la diffusion de ces données. Les résultats désormais annuels du recensement viennent abonder cette évolution et l'accès en ligne décuple les utilisations des données publiques locales.

En direction des élus, un **effort important de communication** a été fait tout au long de ces années dont l'élaboration de brochures (nouveau recensement et impact du recensement sur les dotations). La mise à disposition des mairies, en 2011, d'une information sur les modalités du calcul de la population légale, à l'initiative du Cnis et plus précisément de la Cnerp, a été très appréciée.

Il reste que la défense et illustration du « recensement tournant », à la française, est toujours à poursuivre, tant auprès des élus que des chercheurs, et que des contestations de ce dispositif innovant subsistent, avec des résurgences périodiques de polémiques à retentissement public.

3. Atténuer le décalage existant entre la mesure du pouvoir d'achat et sa perception par les ménages en mettant en avant des indicateurs par catégorie de ménage et unité de consommation et contribuer à une meilleure appréciation de la notion de coût de la vie en faisant référence aux dépenses pré engagées

Des indicateurs de pouvoir d'achat par unité de consommation et catégorie de ménage

Les recommandations du rapport Quinet sur la « Mesure du pouvoir d'achat des ménages » proposaient de nouveaux indicateurs de pouvoir d'achat afin de mieux rendre compte de la diversité des situations et tenter ainsi d'atténuer le décalage existant entre la mesure du pouvoir d'achat et sa perception par les ménages. Les recommandations du rapport Stiglitz-Sen-Fitoussi sur la mesure des performances économiques et du progrès social se situaient dans le prolongement du rapport Quinet en insistant sur la nécessaire articulation entre la **vision macroéconomique et la variété des situations individuelles**.

Les travaux de l'Insee, déjà engagés dans ces directions de sa propre initiative, se sont efforcés au cours de la période 2009-2013, de répondre aux recommandations de ces deux rapports.

Le pouvoir d'achat, agrégat macro-économique construit par la comptabilité nationale et représentant la différence entre l'évolution du « revenu disponible brut » de l'*ensemble des ménages* et l'évolution des prix, ne reflète donc pas la réalité des situations individuelles. Le revenu disponible proposé par la statistique sociale est, quant à lui, issu des enquêtes auprès des ménages : il est donc possible de le calculer *selon différentes caractéristiques de ces ménages*.

Pour rapprocher les deux concepts et améliorer l'articulation entre les visions macro-économique et micro-économique, l'Insee a d'abord, suivant la première recommandation émise par le rapport Quinet, calculé un **pouvoir d'achat par « unité de consommation »**, de façon à prendre en compte l'évolution de la population et la taille des ménages. Il publie désormais régulièrement, dans une rubrique spécialement dédiée de son site, des agrégats macro-économiques par unité de consommation. Un « **revenu arbitral** » a également été construit et des données sont diffusées chaque année. Les dépenses de consommation pré-engagées qui y sont prises en compte recouvrent principalement les dépenses liées au logement, aux télécommunications et aux services financiers.

Des travaux ont été par ailleurs entrepris pour répartir le revenu et la consommation tirés des comptes nationaux selon la composition familiale du ménage, la catégorie socioprofessionnelle, l'âge et le revenu. Un éclatement du compte des ménages (revenus, consommation et patrimoine) par catégories de ménages a été réalisé à titre expérimental sur l'année 2003 (cf. ci-dessous). La reconduction d'une telle production, qui suppose la mobilisation de moyens importants, n'est cependant pas envisagée avant 2015 (sur l'année 2011).

Des progrès de méthode et de communication autour de l'indice des prix

La mesure de l'évolution du pouvoir d'achat dépend de celle de l'évolution des prix. L'Insee a mis l'accent à la fois sur l'amélioration de la **méthodologie de l'indice des prix à la consommation** (IPC) et sur une diffusion plus diversifiée et mieux adaptée à la demande.

En 2013, les relevés de prix sur internet vont se généraliser. D'autres développements sont également prévus, à titre expérimental, autour des *données de caisse des enseignes de la grande distribution*. Ces données correspondent à l'enregistrement au quotidien, pour chaque produit disposant d'un code-barres et dans chaque magasin, du nombre d'unités vendues et des prix pratiqués. L'étude de faisabilité menée sur la période 2010-2011 a permis de vérifier que l'IPC calculé avec de telles données était cohérent avec l'IPC actuel. Les investigations se poursuivent sur des données réelles avec les enseignes volontaires, à l'instar d'autres pays européens engagés sur la même voie.

Cette approche permettrait de disposer de données détaillées et plus précises, notamment au niveau géographique, ou fournissant des données supplémentaires pour le traitement de l'effet qualité. Cependant, compte tenu du caractère stratégique de l'IPC, il est important de veiller aux **risques que le recours à des sources privées pourrait faire peser sur sa disponibilité et sa qualité**.

Les achats immobiliers étant considérés comme des dépenses d'investissement des ménages et non comme des dépenses de consommation, ils ne figurent pas dans les indices de prix à la consommation. Néanmoins, leur poids dans les dépenses est important et cette exclusion est souvent source d'incompréhension du public. Le Cnis avait du reste recommandé, en ligne avec le rapport Quinet, de mieux prendre en compte la dimension du logement dans les indicateurs de prix et de niveau de vie.

Parallèlement, Eurostat lançait, en 2010, un projet pilote destiné à mettre au point une série d'indices de prix européens relatifs aux dépenses de logement des propriétaires occupants, ainsi qu'un indice des prix des transactions immobilières. La France a participé à ces travaux qui ont débouché sur la publication en février 2013 d'un règlement d'application du règlement 2494/95 (sur les indices harmonisés de prix à la consommation IPCH) requérant la production de ces deux nouveaux indices à un rythme trimestriel. Leur diffusion complètera désormais l'information sur les prix dans un champ important de la dépense des ménages.

La complexité du sujet « Indice des prix et pouvoir d'achat » a par ailleurs amené l'Insee à développer un **plan spécifique de communication** répondant aux exigences de pédagogie, vérité (ou exhaustivité) et proximité sollicitées par les utilisateurs. L'accès direct à un dossier « Indice des prix et pouvoir d'achat » a été aménagé sur la page d'accueil du site Insee. Une version améliorée du simulateur de l'indice des prix et un outil visuel de décomposition du « panier de la ménagère » ont été mis à disposition des internautes.

4. **Rendre compte de la diversité des personnes et des groupes dans la société française quant à leurs ressources, leur consommation et leurs conditions de vie en s'appuyant notamment sur les recommandations du groupe de travail du Cnis « Niveaux de vie et inégalités sociales »**

Une feuille de route anticipant sur les travaux de la Commission Stiglitz-Sen-Fitoussi

Le **groupe de travail** de Jacques Freyssinet sur les **niveaux de vie et les inégalités sociales**, créé suite à une proposition de l'assemblée plénière du Cnis, avait tenté d'apporter des réponses à des questions du type : comment mettre en place un système cohérent d'informations annuelles sur les inégalités sociales, les revenus et la pauvreté ? Comment faire en sorte qu'il soit facilement accessible au grand public comme aux initiés ? Quels indicateurs proposer ? Quel niveau de désagrégation ? Quelles améliorations apporter au dispositif actuel ?

Parmi la soixantaine de propositions du rapport remis en 2007, certaines étaient plus stratégiques, et conditionnaient la création même d'un système cohérent d'informations sur les inégalités sociales. D'autres concernaient des opérations en cours dont la réalisation permettrait des progrès majeurs dans certains domaines. Le groupe avait également proposé deux listes d'indicateurs pour l'étude des inégalités : d'abord une liste d'indicateurs de base, puis une liste restreinte à une dizaine, sur laquelle pourraient s'appuyer des efforts de communication.

Aussi, à l'occasion de la présentation des recommandations du rapport Stiglitz-Sen-Fitoussi, paru en septembre 2009, à la commission « Démographie et questions sociales » du Cnis de novembre 2009, le directeur de la statistique démographique et sociale de l'Insee avait-il souligné que toutes n'étaient pas nouvelles pour le Cnis et figuraient pour certaines dans le rapport Freyssinet sur les inégalités, pour d'autres dans le rapport de Foucauld sur l'emploi et le chômage ou Quinet sur le pouvoir d'achat. L'Insee diffusait déjà à cette époque des informations sur la répartition des revenus et les trajectoires.

Pour la **Commission Stiglitz-Sen-Fitoussi**, le PIB (produit intérieur brut), indicateur phare de la statistique, fondé sur la seule performance économique, ne tenait pas suffisamment compte de la perception des ménages. Pour s'en rapprocher, il était nécessaire de mettre en avant des concepts qui reflètent les différentes dimensions du bien-être de ces derniers, de mettre davantage l'accent sur la consommation et les revenus plutôt que sur la production. La Commission avait aussi recommandé de mieux prendre en compte les aspects patrimoniaux et d'élargir les indicateurs de revenu aux activités non marchandes, c'est-à-dire aux services produits et consommés au sein des ménages. Une plus grande importance devrait être accordée à la distribution des revenus, aux inégalités et à leur évolution dans le temps, la moyenne, souvent privilégiée, occultant les éventuels creusements des inégalités.

La statistique sociale, et plus particulièrement les enquêtes auprès des ménages, étaient considérées comme essentielles pour mesurer la qualité de vie, c'est-à-dire le bien être, et les conditions multidimensionnelles de sa réalisation au-delà des conditions matérielles : en particulier la santé, l'éducation, les activités personnelles et l'environnement, ainsi que les liens sociaux, la participation à la vie politique et l'insécurité. Pour appréhender la perception qu'ont les individus de la réalité sociale, il était préconisé de mener une évaluation exhaustive et globale des inégalités en matière de qualité de la vie ainsi que des liens entre ses différents aspects.

Des travaux précurseurs de décomposition des comptes des ménages

Déterminé à poursuivre et élargir ses investigations déjà engagées dans ce sens, l'Insee a co-piloté avec Eurostat le groupe de travail mis en place au niveau européen pour suivre les préconisations de la Commission Stiglitz-Sen-Fitoussi. Ses travaux ont alors été fortement orientés sur les inégalités de revenus et de consommation entre ménages dans les comptes nationaux, et ont été à nouveau présentés à la commission du Cnis en mai et octobre 2011.

La décomposition par catégories de ménages de la **partie « haute »** (revenu, consommation, épargne) **du compte des ménages** relatif à l'année 2003 par catégories de ménages (cf. ci-dessus) a constitué un pas important vers un positionnement des ménages au cœur du dispositif. C'est travaux ont nécessité la mobilisation des comptes nationaux 2003 et de plusieurs enquêtes ménages : enquêtes SRCV (Statistiques sur les Ressources et les Conditions de Vie), ERFS (enquête revenus

fiscaux et sociaux), Budget de famille, Logement et Santé. Ils ont ensuite été parachevés par la décomposition du **compte de patrimoine** des ménages.

Ces investissements très innovants ont placé la France en position de chef de file au niveau international pour la **mise en cohérence des données micro- et macro-économiques**. Ils ont donné lieu à de nombreuses publications, notamment dans l'ouvrage Economie Française 2009, puis dans l'édition 2012 pour la décomposition du compte de patrimoine et ont été présentés à la conférence de l'*International Association for Research in Income and Wealth*. La France a par ailleurs participé activement au Groupe d'experts de l'OCDE sur le sujet, qui rendra son rapport au 1^{er} semestre 2013.

Le Cnis a, de ce fait, souhaité que ces travaux soient reproduits régulièrement.

Approfondir l'analyse des inégalités de revenus et de patrimoine et valoriser les activités domestiques

S'agissant d'enrichir l'information sur les disparités de **revenus**, des séries annuelles de niveau de vie, homogènes dans le temps, ont été construites par l'Insee, à partir des *enquêtes Revenus fiscaux et sociaux (ERFS)* réalisées depuis 1996. Une information plus précoce est attendue, difficile à produire dans un processus contraint par la disponibilité des revenus fiscaux qui, en France sont déclarés en année N+1.

Pour aller plus loin dans l'analyse des hauts revenus et pouvoir décliner des indicateurs d'inégalité de vie au niveau local, à l'échelon du département, de la commune, voire du quartier, des travaux sont en cours pour renforcer le dispositif d'observation en travaillant à la constitution d'un fichier exhaustif comprenant pour chacun des ménages résidant en France, ses revenus fiscaux et sociaux (*projet Filosofi* attendu à l'horizon 2015). Le champ du dispositif sera limité dans un premier temps aux ménages ordinaires résidant en France métropolitaine.

Pour mieux prendre en compte les disparités de **patrimoine**, source d'inégalité plus forte encore entre les ménages mise en exergue par la Commission Stiglitz, le plan de sondage de l'*enquête patrimoine* 2010 a été stratifié de manière à surreprésenter les ménages à haut patrimoine. La couverture des départements d'outre mer (Dom) a été assurée. Enfin, le module sur le patrimoine professionnel a été enrichi et un module spécifique touchant aux aspects non matériel du capital a été conçu (essentiellement autour du concept de « capital social ») pour mesurer les aspects relationnels (relations familiales, vie associative, participation aux débats de société) ou symboliques (possession d'œuvres d'art ou de biens de prestige). Grâce à un cofinancement de la Banque de France, le dispositif d'enquêtes sur le patrimoine évoluera à partir de 2014 vers des enquêtes tous les trois ans et comprenant une dimension longitudinale (puisque une partie des individus seront suivis sur plusieurs vagues pour mieux cerner l'évolution des inégalités et l'hétérogénéité des comportements d'accumulation).

A partir de l'*enquête emploi du temps* 2010, des travaux de valorisation des **activités domestiques** des ménages ont été entrepris. Ils permettent de mesurer le poids relatif dans l'économie de ces activités non prises en compte par la comptabilité nationale qui pourtant contribuent au bien être des ménages et dont il importe de connaître la valeur de production dans une optique de mesure élargie des niveaux de vie.

Explorer toutes les dimensions de la qualité de vie

Afin de mesurer la **qualité de la vie objective et le bien être ressenti** dans toutes ses dimensions, conformément aux recommandations de la Commission Stiglitz, l'Insee a adapté plusieurs enquêtes existantes, notamment le panel statistique sur les ressources et les conditions de vie (SRCV) de 2010 et l'enquête 2009-2010 sur l'emploi du temps des ménages et a mis de surcroît en place une enquête pilote en 2011 afin de considérer simultanément la plupart des dimensions de la qualité de vie préconisées dans le rapport, de pouvoir repérer les personnes qui cumulent des handicaps et d'analyser les liens entre bien être subjectif et indicateurs de qualité de vie. En outre, le module 2013 de SILC portera sur le bien-être.

C'est ainsi que dans l'*enquête SRCV*, les personnes sont interrogées depuis 2010 sur l'appréciation subjective qu'elles portent sur leur vie en général et certains de ses aspects particuliers (loisirs, relations avec les proches, logement, travail et santé). Un questionnaire complémentaire auto administré est adressé à certains de ces ménages pour approfondir les déterminants du bien-être

ressenti. Dans l'enquête emploi du temps 2009-2010, les ménages interrogés tiennent durant un ou deux jours un carnet sur lequel ils notent toutes les dix minutes leur activité. Un millier des ménages enquêtés a été invité à noter la qualité du temps passé pour chacune des activités de son emploi du temps de la journée.

Par ailleurs, au niveau européen, le *dispositif SILC* a poursuivi l'extension des thèmes couverts par l'enquête avec ses modules « ad hoc », en particulier sur les questions de **privations matérielles** (module 2009), de **partage des ressources au sein des couples** (module 2010) et de **conditions de logement** (module 2011). L'exploitation du module 2009 a permis de développer la réflexion sur la refonte de l'**indicateur de pauvreté en conditions de vie** au niveau européen et de préparer pour 2014 un nouveau module sur les privations matérielles adapté aux nouveaux besoins, avec en particulier une évaluation des privations auxquelles sont confrontés les enfants.

5. Rendre plus cohérente l'information disponible sur les étrangers

Une demande élargie : étrangers, immigrés et descendants, diversité et discriminations

L'accent mis dans l'avis de moyen terme 2009-2013 du Cnis sur la cohérence de l'information disponible sur la population étrangère a, dans les réflexions ultérieures de la commission, cédé la place à une demande plus large portant sur les immigrés et leurs descendants et sur la mesure de la diversité et de ses effets potentiellement discriminatoires. En effet, le **rapport du Comité pour la mesure de la diversité et l'évaluation des discriminations** (COMEDD), instauré à la demande du Président de la République de doter la France « d'outils statistiques permettant de mesurer sa diversité, pour identifier précisément ses retards et mesurer ses progrès », et présidé par François Héran, ancien directeur de l'Ined, publié le 5 février 2010, comportait des propositions relatives à la statistique publique. Le Cnis s'était engagé à organiser à leur sujet un débat le plus large possible et une première concertation a eu lieu dès le 7 avril 2010 à la commission « Démographie et questions sociales » suivie d'avis réguliers du conseil sur ce thème sur toute la période (*cf. ci-dessous sujets émergents*).

Le département des statistiques, des études et de la documentation (DSED) du Ministère de l'Intérieur, a présenté à la commission le 9 novembre 2012 l'édition 2012 de la collection **Insee Références 2012 sur les immigrés et descendants d'immigrés** en France réalisée en collaboration avec l'Insee et rassemblant l'ensemble des données et métadonnées les plus récentes.

Il a exposé à cette occasion les évolutions attendues du **système d'information bâti autour des sources administratives disponibles**, en particulier l'application de gestion des dossiers des ressortissants étrangers en France (AGDREF). Le DSED exploite toutes les sources administratives dont le ministère est propriétaire : titres de séjour, visas et acquisitions de la nationalité française. Les travaux qu'il a engagés visent à produire des fichiers statistiques annuels à partir desquels il répond à la demande ponctuelle et confectionne les tableaux utiles au rapport annuel, en ligne sur le site internet du Secrétariat général à l'immigration et à l'intégration SGII.

Le DSED traite les résultats des **enquêtes statistiques avec une approche spécifique** des populations immigrées, ou de la deuxième génération quand cela est possible (enquêtes de recensement, enquête emploi en continu EEC, enquête sur les revenus fiscaux et sociaux ERFS ...), et notamment lorsqu'elles combinent une surreprésentation des populations d'intérêt et l'approfondissement de thèmes au cœur de la politique d'intégration, comme l'*enquête Trajectoires et origines (TeO)*. En 2013, les résultats de l'*enquête IVQ (Information et vie quotidienne)* seront exploités sur le champ de la population cible du SGII en comparaison avec l'ensemble des résidents. Tous ces travaux donnent lieu à publications, accessibles sur le site du SGII.

Le DSED conduit lui-même une *enquête longitudinale sur l'intégration des primo-arrivants (ELIPA)* en trois vagues, dont la dernière sera administrée au printemps 2013. Les exploitations spécifiques d'ELIPA portent sur les thèmes suivants : caractéristiques sociodémographiques des nouveaux migrants, bilans et évaluations d'actions particulières de la politique publique d'intégration.

Le premier aspect d'évaluation de la politique publique à l'étude est la formation des nouveaux migrants en français. Fin 2012, des premières conclusions reposant sur l'exploitation des vagues 1 et 2 de l'enquête ELIPA ont été publiées : pertinence de la politique publique, impact sur l'intégration

économique. Courant 2013, les impacts seront étudiés plus largement (intégration résidentielle, sociale...) et des études analogues seront menées sur d'autres aspects (bilan de compétences etc.)

La commission du 9 novembre 2012, a dressé un bilan et des perspectives pour la statistique publique autour du thème « **immigration et intégration** » (cf. ci-dessous *sujets émergents*).

6. Améliorer la connaissance des trajectoires des individus dans toutes leurs dimensions en mobilisant toutes les sources disponibles dans le respect des bonnes pratiques et notamment des règles de confidentialité.

Des panels de données sociales pérennes de plus en plus nombreux

Le Cnis s'est, à de nombreuses reprises, déclaré attaché à l'existence et la consolidation de **panels de longue durée** associés éventuellement à de nouvelles sources administratives permettant de suivre les parcours de vie des individus, notamment leurs trajectoires de ressources.

L'*échantillon démographique permanent* (EDP) de l'Insee, mis en place à la fin des années 1960, est l'un des panels les plus longs (sinon le plus long) de la statistique publique. L'EDP a suivi dans le temps, via les événements d'état civil et les recensements, les trajectoires des personnes nées à quatre dates anniversaires en France métropolitaine. Cet investissement passé permet d'étudier des trajectoires ou phénomènes nécessitant une observation sur longue durée : on peut par exemple rapprocher la situation d'une personne à l'âge adulte en fonction de celle de son enfance, en se préservant des biais de mémoire liés aux enquêtes rétrospectives. Plus largement, l'EDP permet d'étudier sur moyenne ou longue période les déterminants d'une situation actuelle ou, à l'inverse, le devenir des personnes ayant connu telle situation passée. Il permet de disposer d'informations sur les parents pour les personnes EDP qui ont été recensées avec ces derniers.

L'EDP est un outil essentiel pour les analyses des trajectoires sociodémographiques sur longue durée, en particulier pour les études des biographies et comportements démographiques (nuptialité, fécondité, mortalité), de la mobilité géographique, professionnelle et sociale. Il est souvent mobilisé pour des études à un niveau infra-national et alimente d'autres sources statistiques qu'il permet de compléter avec des données sociodémographiques.

L'EDP a fait l'objet d'un projet de refonte dont la première phase (projet EDP+), achevée au cours de la période 2009-2013, a rempli quatre objectifs principaux :

- multiplier par quatre la taille d'échantillon (seize dates anniversaires) afin de compenser en partie la réduction des effectifs recensés due à la nouvelle méthode de collecte du recensement ;
- étendre son champ aux Dom ;
- intégrer des données sur l'inscription électorale issues du fichier national des électeurs (et dont l'appariement était déjà autorisé) ;
- rénover l'architecture de la base en la faisant évoluer vers plus de modularité (ensemble de tables thématiques articulées autour d'un « noyau »), facilitant ainsi des enrichissements ultérieurs.

L'Insee a d'ores et déjà entrepris la réflexion sur la deuxième phase (EDP++) consistant en l'élargissement de l'EDP à d'autres sources statistiques, en cohérence avec les orientations déjà exprimées par le Cnis au cours du moyen terme 2009-2013.

De taille plus réduite, mais à visée plus ciblée, le *panel SRCV sur les conditions de vie et les ressources des ménages* de l'Insee (cf. ci-dessus), qui opère un suivi des individus allant jusqu'à neuf ans (contre quatre recommandés au niveau européen) et a épuisé en 2012 la première cohorte de 2004, a déjà permis la publication de premières études sur les trajectoires de pauvreté monétaire ou en conditions de vie, mettant notamment en évidence le rôle des ruptures familiales dans le basculement dans la pauvreté.

L'*Étude longitudinale par internet pour les sciences sociales (Elipss)* est un nouveau dispositif d'enquête par internet reposant sur un échantillon représentatif de la population française métropolitaine qui permettra à la communauté scientifique de mener des enquêtes transversales ou longitudinales sélectionnées par un comité scientifique. Elipss est un des projets de l'équipement d'excellence DIME-SHS (Données Infrastructures et Méthodes d'Enquête en Sciences Humaines et Sociales) coordonné par le Centre de Données Socio-Politiques (CDSP) et porté par Sciences Po, en

partenariat avec le Genes, l'Ined, l'Université Paris 5, Telecom-ParisTech, EDF R&D et le GIS Quetelet. Les personnes sélectionnées pour faire partie du panel se sont vus proposer une tablette informatique et un abonnement internet mobile en échange de leur participation régulière à des enquêtes. Les premières enquêtes Elipss ont démarré en 2013.

Le projet d'étude *longitudinale française depuis l'enfance (Elfe)*, pilotée par l'Ined et l'Inserm, a pour ambition d'enregistrer les parcours de vie dès l'enfance. Elle doit permettre de mieux comprendre comment les parcours familiaux, sociaux, scolaires, sanitaires, le contexte environnemental affectent dans la durée le devenir des enfants. Les enquêtes nationales en maternité et à 6-8 semaines, point de départ de la cohorte, ont eu lieu en 2011 et 2012. En 2013 sera conduite l'enquête sur les enfants âgés de deux ans.

L'enquête *SHARE (Survey on Health, Ageing and Retirement in Europe)* a pour objectif de mieux analyser les problèmes économiques et sociaux liés au vieillissement de la population en Europe. Elle porte sur une cohorte de personnes âgées de 50 ans et plus interrogées tous les deux ans (c'est donc un panel régulièrement rafraîchi pour représenter la population des 50 ans et plus, et les individus sont suivis lorsqu'ils partent en institution). SHARE s'articule autour des trois grands thèmes principaux suivants :

- Santé : santé physique (incluant tests *in situ*), santé mentale, comportements à risque, pathologies, soins, activité physique, questionnaire fin de vie, etc. ;

- Economie : revenus, consommation, dépenses de santé, assurance santé, logement, épargne, actifs, pensions, transferts publics, etc. ;

- Social/Famille : démographie du ménage, éducation, relations intergénérationnelles, relations sociales, transferts, participation associative, etc.

L'originalité du projet est de mettre à la disposition des organismes d'études et de recherches une base de données multidisciplinaire, longitudinale, internationale harmonisée, offrant des informations scientifiques fiables au niveau individuel sur les interactions complexes entre facteurs sociaux, économiques et de santé à l'œuvre dans le contexte d'augmentation généralisée de l'espérance de vie. Depuis l'origine, SHARE est utilisée dans des domaines les plus variés (médecine, santé publique, épidémiologie, psychologie, sociologie, démographie, économie).

La 5^{ème} vague de l'enquête SHARE est conduite par le laboratoire d'Economie et de Gestion des organisations de santé (LEGOS) de l'Université Paris Dauphine et sa collecte se déroule de la fin 2012 et jusqu'à juillet 2013.

Des enquêtes rétrospectives pour éclairer la dynamique des processus

Les panels ne sont pas la seule façon d'enregistrer et analyser des trajectoires individuelles. Des enquêtes rétrospectives permettent aussi, à moindres frais et malgré les limites tenant à la mémoire et/ou la reconstruction, d'appréhender des tranches d'histoires de vie.

L'enquête *Couples*, qui sera conduite en 2013 en co-maîtrise d'ouvrage par l'Ined (Institut national des études démographiques) et l'Insee en est un bon exemple. Elle est inscrite dans les orientations stratégiques de l'Ined et le contrat d'objectifs fixé par ses tutelles ministérielles (ministères chargés de la recherche et des affaires sociales). Elle fait partie d'un projet de recherche plus général sur l'évolution de la conjugalité en France. Depuis la dernière enquête de l'Ined sur la formation des couples en 1983, les transformations de la famille et de la vie privée se sont en effet poursuivies, voire amplifiées. La diversification des formes d'union légales (notamment création du Pacs en 1999), l'augmentation du nombre d'expériences conjugales à l'échelle de la vie, la transformation des étapes de la mise ou remise en couple (conséquences matérielles et psychologiques des séparations, influence des enfants issus d'une précédente union), la redéfinition de la place de la sexualité ou encore l'émergence de nouveaux modes de rencontre (susceptibles d'avoir des effets en termes d'homogamie) sont autant de motifs invitant à mettre en œuvre une nouvelle enquête spécifiquement dédiée à la formation du couple permettant d'en comprendre le processus et d'en cerner les dimensions sociales.

Du côté de l'Insee, l'enquête permettra de disposer de données actualisées sur les trajectoires conjugales et leurs principales étapes (mise en couple, séparation...), en complément des enquêtes auprès des ménages qui se limitent généralement à la description des situations familiales courantes. Elle représentera de surcroît une réelle innovation par rapport aux enquêtes passées sur les couples

ou les familles, en retenant un concept extensif de couple sans limite de durée ni de restriction aux cohabitants (dans une acception volontairement subjective d'une histoire qui fait sens dans le parcours du répondant), en s'intéressant aux phases de rupture et de vie en solo (pour envisager les mises ou remises en couple en tant que processus dynamiques et multidimensionnels), ou en recueillant des informations sur le passé du conjoint (une relation amoureuse étant la résultante de deux histoires individuelles).

7. Mieux rendre compte des phénomènes d'insertion et d'exclusion dans toutes leurs dimensions, notamment celle du logement

Les préconisations du groupe de travail sur le mal-logement

Dès 2009, le Cnis avait pris acte de l'important travail méthodologique mené par le service statistique public pour améliorer l'observation des conditions de logement. Il s'était félicité particulièrement des travaux engagés, à sa demande mais aussi à celle de la Commission Stiglitz, pour définir et dénombrer les personnes exclues du logement, notamment les personnes sans abri ou vivant dans un centre d'hébergement. Il soutenait les efforts du service statistique public (SSP) pour définir et rendre opérationnelle la mesure de la privation de confort (par référence au « logement décent »), et mettre en place des mesures de la qualité de l'habitat, et déclarait vouloir suivre avec attention la réalisation de l'enquête logement et de l'enquête auprès des sans domicile en 2012 avec des tailles d'échantillon suffisantes. Il mettait en place en juillet 2010 un **groupe de travail sur le « mal-logement »**, présidé par Marie-Thérèse Join-Lambert, qui a remis son rapport en juin 2011.

Le groupe a tout d'abord recherché un consensus, non sur l'extension du champ du mal-logement qui n'a pas de frontières précises, mais sur la **définition et la mesure** de ses composantes. Celles-ci doivent en effet être communes à tous les acteurs, qui peuvent retenir un champ plus ou moins étendu, à condition d'en préciser le contenu. Dans cette perspective, la classification du Cnis retenue en 1996 pour les situations de logement a été revue et complétée. Les dimensions selon lesquelles étaient évaluées les conditions de logement (type d'habitat, statut d'occupation, qualité, précarité/stabilité) ont été élargies à l'environnement du logement et à la comparaison du logement avec le ménage qui l'occupe.

Au-delà de la mise à disposition immédiate, au niveau national et local, d'indices de qualité, de peuplement, de taux d'effort, le groupe a formulé une série de **recommandations** afin de disposer à terme de mesures plus complètes et plus fiables. Une recommandation prioritaire a été de maintenir et d'enrichir l'enquête nationale Logement, afin que celle-ci constitue, tous les cinq ans, avec l'enquête Sans-domicile, menée tous les dix ans, l'architecture de base des données obtenues dans l'intervalle par d'autres sources. La mobilisation de sources administratives ou associatives a été également préconisée à condition que le service statistique public soit associé à la mise en place et à l'exploitation des données afin de garantir leur confidentialité, leur qualité statistique et leur large mise à disposition. Des études qualitatives et méthodologiques ont aussi été jugées nécessaires pour améliorer les statistiques et mieux répondre aux besoins de connaissance du mal-logement, devenu un des principaux marqueurs de la pauvreté.

Un système cohérent et efficace de mesure des situations de mal-logement ou d'exclusion du logement

La réalisation de l'enquête Sans-Domicile 2012 et celle de l'enquête Logement prévue en 2013 s'inscrit dans le souci de contribuer à la mise sur pied d'un système cohérent et efficace de mesure des **situations de mal-logement ou d'exclusion du logement**. La combinaison des deux enquêtes, à des dates proches, permettra de disposer d'un panorama large des situations de logement.

En 2012, l'Insee et l'Ined ont renouvelé l'*enquête auprès des « sans-domicile »* menée en 2001. L'enquête est menée auprès des « sans-domicile », définis précisément comme les personnes qui ont recours aux services d'hébergement proposant pour quelques jours ou quelques mois un hébergement gratuit ou quasi gratuit, et comme les « sans-abri » qui vivent dans la rue ou dans des abris de fortune (plus généralement dans des lieux non prévus pour l'habitation). En 2012, le champ de l'enquête a été élargi : ont été inclus en particulier les services ouverts dans le cadre du plan Grand froid, les services de petits déjeuners et les haltes de nuit proposées par les associations. Par ailleurs, l'enquête fournira des informations sur les non-francophones. L'enquête porte sur les agglomérations

de plus de 20 000 habitants mais grâce à un échantillon complémentaire de 80 agglomérations de 5 000 à 20 000 habitants, les données permettront d'extrapoler les résultats de l'enquête à l'ensemble des agglomérations de plus de 5 000 habitants.

La collecte s'est déroulée dans de bonnes conditions sur le terrain, malgré les difficultés liées à l'interrogation de personnes en grande difficulté. Il va être ainsi possible d'actualiser les données sur le nombre des sans-domicile, sur leurs caractéristiques socio-démographiques, sur les causes de leur situation. Les premiers résultats devraient être publiés en 2013.

La prochaine *enquête Logement*, 2013 est conduite par l'Insee. Tout en préservant la comparabilité avec les enquêtes précédentes, elle permettra d'enrichir la connaissance des situations marginales de logement et des diverses formes de privation de confort..

Le questionnaire de l'enquête Logement 2013 comprend comme les enquêtes précédentes un questionnement sur les dépenses d'énergie dans l'habitat des résidences principales et permettra de donner des résultats sur la précarité énergétique. L'enquête comporte un questionnement sur l'hébergement chez un tiers pour les personnes ne disposant pas d'un logement personnel et un autre sur la survenance d'épisodes sans-domicile intervenus au cours du cycle de vie. Le questionnaire a été amélioré avec les spécialistes du domaine pour mieux décrire les défauts de confort. Des travaux sont en cours pour déterminer un protocole d'enquête auprès des résidents en chambres d'hôtel.

Une *enquête PHEBUS sur la Performance énergétique de l'habitat et le comportement de consommation énergétique des ménages* est réalisée au printemps 2013 par le service de l'observation et des statistiques (SOeS) du ministère du logement sur un échantillon de 5000 logements. Elle permettra de connaître le niveau de performance énergétique des logements en service, de caractériser les logements énergivores ainsi que leurs occupants et de comparer plusieurs indicateurs de **précarité énergétique** (intégrant y compris l'impact des déplacements).

Enfin des travaux sont engagés par l'Insee, en collaboration avec l'Observatoire national de la pauvreté et de l'exclusion sociale (Onpes), l'Ined et le Plan d'urbanisme construction architecture (Puca), sur les **abris de fortune**. Le groupe de travail du Cnis sur le mal-logement avait demandé que les résultats du recensement de la population soient analysés pour savoir s'il était possible d'y repérer les regroupements d'abris de fortune (bidonvilles). Des confrontations seront réalisées entre le recensement de la population et les situations signalées sur le terrain par des associations partenaires de l'Onpes. L'objectif est de faire évoluer le système statistique public, pour mettre en œuvre des questionnaires d'enquête adaptés à l'habitat en abri de fortune et améliorer les bases de sondage disponibles.

8. Faciliter l'accès aux données, notamment fiscales, concernant les conditions et marchés locaux du logement, en particulier aux chercheurs, aux services de l'État en charge de la politique du logement et aux collectivités territoriales, dans le respect des règles du secret statistique

Les recommandations du groupe de travail sur l'information statistique sur le logement et la construction

A la suite des débats intervenus au printemps 2009 sur les chiffres des prix des logements, la ministre de l'économie, de l'industrie et de l'emploi, le ministre du développement durable et le secrétaire d'État au logement avaient confié au Cnis une mission de réflexion sur les statistiques du logement, devant notamment déboucher sur des « propositions pour améliorer la qualité statistique et la diffusion du suivi conjoncturel des secteurs de l'immobilier et de la construction ». À cet effet, le Cnis avait constitué un groupe de travail sur « l'information statistique sur le logement et la construction », présidé par Bernard Vorms, qui a rendu son rapport en mars 2010.

Afin de mieux répondre au besoin de **données localisées** et à la demande d'**indicateurs avancés**, le groupe a fait 27 recommandations, qui ont été présentées à la commission « Démographie et questions sociales » du 7 avril 2010. Il suggérait aux producteurs de mieux mobiliser les sources existantes, éventuellement de les étendre ou de les compléter par des informations externes, et de documenter leurs statistiques selon un modèle élaboré par le Cnis. De façon à mieux utiliser les statistiques produites à l'initiative du secteur privé, il recommandait de mettre en place une procédure d'« étalonnage » de ces sources, sur la base du volontariat, par des experts indépendants sous

l'autorité du Cnis. Les estimations sur petits domaines pouvaient éventuellement combler certaines lacunes en particulier pour suivre les loyers et pour estimer des prix à des niveaux géographiques fins.

Étaient aussi préconisées la mise en place d'une enquête trimestrielle sur les nouveaux accédants à la propriété et l'exploitation des informations contenues dans les avant-contrats (promesses et compromis de vente) de façon à disposer d'indicateurs plus avancés que les indices existants Notaires-Insee de prix des logements anciens. Pour améliorer l'**accès à l'information**, le groupe recommandait aux personnes chargées d'une mission de service public de diffuser sous la forme de fichiers individuels rendus anonymes les renseignements qu'elles détiennent en matière de conditions de logement des ménages et de fonctionnement des marchés du logement. Il proposait de doter la Commission d'accès aux documents administratifs des moyens de faciliter l'accès à l'information dès lors que celle-ci respectait les règles de protection de la vie privée et des différents secrets en vigueur.

Les pistes privilégiées par le Cnis pour renforcer et clarifier l'offre d'information

La préoccupation essentielle du Cnis dans ses avis (2010, puis 2011) a été de répondre à une vraie demande sociale et permettre à l'opinion publique de s'y retrouver dans le foisonnement voire parfois la cacophonie des chiffres dans ce domaine.

Le *fichier fiscal Filocom*¹⁰ a été considéré comme la source la plus à même de mettre à la disposition des décideurs locaux l'information au niveau géographique fin pertinent pour la politique du logement. Mais ses informations restent difficilement accessibles. Le Conseil a demandé que le dialogue se renforce entre les statisticiens du SOeS et la DGFip pour avancer sur ce point

Pour le suivi du marché immobilier des logements (prix d'acquisition de l'ancien), la *source notariale* devait être privilégiée. La loi n°2011-331 du 28 mars 2011 relative à la modernisation des professions juridiques a créé, à la charge de la profession notariale, une mission de service public de collecte, de centralisation et de diffusion de l'information relative aux mutations d'immeubles à titre onéreux, base légale permettant d'espérer une couverture exhaustive.

Le Conseil a aussi souhaité que soient effectuées des *expérimentations de la procédure d'étalonnage* des sources privées avant de se prononcer sur sa formalisation.

Accroître les données du fichier FILOCOM et renforcer sa dimension longitudinale

Dans le cadre d'un protocole avec la Direction générale des finances publiques (DGFIP), le service de l'observation et des statistiques (SOeS) du Ministère du logement dispose tous les deux ans (années impaires) de données fiscales et foncières (FILOCOM) issues du mariage des fichiers de la taxe d'habitation, de l'impôt sur le revenu des personnes physiques, des propriétaires et des propriétés bâties. En 2011, exceptionnellement, le SOeS a disposé en outre des données au 1^{er} janvier 2010. L'**actualisation du protocole liant la DGFIP et le SOeS** se poursuit en 2013. Elle vise à élargir la liste des destinataires et des thèmes d'exploitations du fichier : statut du bailleur privé, identifiant propriétaire, numéro de la parcelle du logement, identifiant individu. Elle permettra en outre une diffusion sur internet de données en structure sous forme cartographique.

Ce fichier fournit une information de première importance sur le **couple logement-occupant**. Son apport principal repose, outre son exhaustivité, sur une information à un niveau géographique très fin, la connaissance des revenus des occupants et la possibilité d'effectuer des études longitudinales. Le fichier permet en outre de connaître l'âge du parc de logements et la durée d'occupation. Utilisées en liaison avec d'autres sources, les données contenues dans ce fichier enrichissent l'analyse des situations locales d'habitat. Il conviendrait également pour suivre la trajectoire résidentielle des personnes.

Vers une information exhaustive sur les mutations immobilières à titre onéreux

La profession notariale a créé au cours des années 80 et 90, de sa propre initiative, des bases de données relatives aux mutations immobilières, l'une pour l'Île-de-France (base Bien), l'autre pour le reste de la France métropolitaine et les Dom (base Perval). Non assises jusqu'à présent sur des dispositions législatives ou réglementaires, ces bases de données sont alimentées par les notaires sur

¹⁰ *Fichier des LOGements par COMMunes, fichier produit par la DGFip (direction générale des finances publiques) pour le compte du service statistique ministériel en charge du logement (le SoeS).*

la base du volontariat. De fait, si elles recensent environ les deux tiers des transactions de logements anciens, elles présentent par endroits des trous de couverture qui rendent délicate leur utilisation à l'échelon régional et surtout local.

La création par voie législative d'une **mission de service public**, à la charge de la profession notariale (prise dans son ensemble, c'est-à-dire les notaires et le Conseil supérieur du notariat), **de collecte, de centralisation et de diffusion de l'information relative aux mutations d'immeubles à titre onéreux** (donc, outre les mutations de logements anciens, les ventes de logements neufs, ainsi que les mutations de terrains et de locaux non résidentiels) a précisément pour objet de garantir l'exhaustivité des bases notariales de façon à permettre leur exploitation à l'échelon local.

Le texte prévoit qu'un décret en Conseil d'État fixe la liste des informations à transmettre par les notaires au Conseil supérieur du notariat, ainsi que les modalités de rediffusion des informations ainsi collectées. La publication devrait intervenir en 2013 avec une prise d'effet 90 jours plus tard.

Le projet de décret prévoit la diffusion gratuite d'indicateurs de prix sur les logements et de nombre de mutations, sur le champ des logements anciens, tous les trois mois, par région, département, commune de plus de 20 000 habitants, communauté de communes ou communauté d'agglomération et arrondissement municipal. En dehors de cette diffusion standard gratuite, tout demandeur pourra obtenir des tableaux à façon, moyennant le paiement d'une redevance dont le mode de calcul sera fixé par arrêté.

Le bureau du Cnis a, pour sa part, piloté et suivi deux expérimentations d'étalonnage de statistiques privées dans le domaine du logement, répondant en cela à une recommandation du rapport Vorms. Une charte précisant les objectifs et engagements des partenaires concernés sera établie pour la pérennisation de cette procédure à compter de 2014.

9. Constituer un socle de base de l'observation du parc social et de ses occupants à l'occasion de la refonte de l'enquête sur le parc locatif social (EPLS) pour gagner en qualité et délais de diffusion

L'article 112 de la loi n° 2009-323 du 25 mars 2009 de mobilisation pour le logement et la lutte contre l'exclusion a introduit dans le code de la construction et de l'habitation un article L. 411-10 créant le **répertoire du parc locatif social (RPLS)**. Il vise à améliorer la connaissance du parc locatif social et, ce faisant, le pilotage des politiques de l'habitat en lieu et place de l'enquête sur le parc locatif social (EPLS).

Le décret n° 2009-1485 du 2 décembre 2009 pris en application de l'article 112 de la loi fixe les modalités de diffusion des données et des résultats du répertoire. Il prévoit que la totalité des données individuelles du répertoire sont communiquées aux services de l'État et aux collectivités territoriales en charge de la politique du logement, ainsi qu'aux personnes morales de droit public et aux personnes privées chargées d'une mission de service public dans le domaine du logement. Toute autre personne pourra également obtenir un extrait du répertoire. La diffusion de résultats agrégés est également prévue, jusqu'à l'échelon communal.

Les bailleurs sociaux sont tenus de transmettre une fois par an les renseignements nécessaires à l'alimentation du répertoire, dont l'unité statistique est le logement. Le questionnaire se limite à quelques éléments essentiels (présents dans les systèmes d'information des bailleurs et aisément extractibles) détaillées dans l'arrêté du 5 janvier 2010 pris en application de l'article R. 411-3 du code de la construction et de l'habitation.

Le répertoire du parc locatif social a été étendu à de nouvelles variables, le décret d'application modifié en conséquence a été publié en 2012 (décret n°2012-1118 du 2 octobre 2012) pour une prise d'effet dès la collecte 2013.

Le SOeS a entrepris en 2012 une opération de géolocalisation du répertoire en collaboration avec l'Insee pour fournir les informations de ce socle de base de l'observation du parc social sur des zonages variés.

10. Améliorer la précision de l'indice des loyers, notamment en modifiant le dispositif de collecte pour la mesure de l'évolution des loyers HLM

Les *indices des loyers* sont diffusés par le biais des publications habituelles de l'indice des prix à la consommation. Il avait été envisagé que, dans le courant de l'année 2011, les résultats soient publiés par voie d'un « Informations Rapides » trimestriel. Cependant, il a été décidé d'attendre la mise en place en 2013 du double dispositif combinant l'enquête auprès des ménages pour le secteur libre et l'enquête auprès des bailleurs sociaux dans le secteur social pour élaborer une publication coordonnée des résultats.

Le nouveau dispositif de collecte conjoncturelle des loyers est en place depuis début 2013. Il se compose d'une enquête auprès des ménages dans le secteur libre et d'une enquête auprès des bailleurs dans le secteur social. Après mensualisation, l'indice des loyers est intégré à l'indice des Prix à la Consommation (IPC).

Adaptation et extension de l'enquête Loyers et charges

L'*enquête Loyers et Charges* est réalisée chaque trimestre par l'Insee auprès d'un échantillon de ménages. Elle est menée en panel, les ménages faisant l'objet de cinq interrogations consécutives, la première et la dernière en face à face et les interrogations intermédiaires au téléphone (20 mn d'entretien lors de la première interrogation, 10 mn ensuite).

L'enquête a été étendue à la Guadeloupe en 2010 et ses résultats pris en compte dans l'indice des loyers France entière en 2012. L'**extension à l'ensemble des Dom** est envisagée à l'échéance de 2016.

Mise en place de l'enquête auprès des bailleurs sociaux

L'*enquête auprès des bailleurs sociaux* remplace depuis le début 2013 l'enquête Loyers et Charges dans le secteur social.

Le bilan de ces travaux sera tiré dans un document méthodologique (collection Insee Méthodes) en 2013 ou 2014.

11. Poursuivre l'amélioration de la connaissance sur l'évolution des prix des logements, y compris les logements neufs.

Des indices de prix des logements anciens plus précoces et plus étendus

Des *indices de prix des logements anciens* en nouvelle base sont diffusés depuis novembre 2011. La division Logement de l'Insee assure le secrétariat du Conseil scientifique des indices Notaires-Insee, chargé de la surveillance des indices. Dans ce cadre, elle accompagne les notaires pour la mise en œuvre d'indices mensuels, d'indices corrigés des variations saisonnières et d'indicateurs avancés constitués grâce aux avant-contrats. L'enrichissement des bases notariales qui découlera de l'inscription dans la loi de l'obligation pour les notaires d'alimenter ces bases (cf. ci-dessus) devrait permettre un développement à terme d'indices régionaux.

La méthodologie des indices est décrite en détail dans un numéro de la série Insee-Méthodes, dont une mise à jour est en cours. Les indices sont mis en ligne sur le web (rubrique « indices et séries statistiques » et banque de données macro-économiques) et publiés dans Informations Rapides. Ils sont également diffusés par les notaires. L'Insee participe à la conférence de presse trimestrielle des notaires d'Île-de-France.

Les notaires d'Île-de-France ont diffusé fin 2010 pour la première fois une estimation avancée d'un trimestre des évolutions de prix annuelles à Paris, sur la base des avant-contrats. Ces premiers résultats devront être consolidés, au fur et à mesure de l'amélioration de la collecte des avant-contrats.

Une procédure pilote menée en 2011 par l'Inspection générale de l'Insee, dans la suite des préconisations du rapport Vorms sur le logement et la construction (cf. ci-dessus) a conduit à la labellisation des indices d'Île-de-France. Les indices de province pourront également faire l'objet d'une procédure de labellisation, une fois pris le décret d'application pour la loi rendant obligatoire l'alimentation des bases notariales et sous réserve que les taux de couverture soient suffisants.

Premières diffusions d'indices de prix de logements neufs

L'Insee fournit à Eurostat, depuis le 3^{ème} trimestre 2012 des indices de prix trimestriels des logements neufs conformément au règlement européen N°83/2013 du 1er février 2013 pris en application du règlement IPCH 2494/95 (cf. ci-dessus). Ce règlement prévoit aussi la livraison d'indices trimestriels de prix des logements occupés par leur propriétaire à partir du 3^{ème} trimestre 2014.

Travaux émergents sur la période 2009-2013

Diversité, intégration et discrimination ;

Les implications pour le système statistique public des **recommandations du rapport du comité pour la mesure de la diversité et l'évaluation des discriminations** (COMEDD) ont été présentées à la commission « Démographie et questions sociales » le 7 avril 2010 (cf. ci-dessus).

Le COMEDD recommandait une interdiction générale de variables susceptibles de mettre en évidence une série d'appartenance telles que les origines raciales ou ethniques. Il réaffirmait l'importance du rôle de la Cnil dans le suivi des questions sensibles figurant dans les opérations de la statistique tant publique que privée et demandait la systématisation de la procédure d'autorisation.

Considérant que les discriminations ne peuvent être analysées indépendamment des inégalités sociales, le COMEDD appelait la statistique publique à développer des instruments qui permettent d'éclairer le passage de l'une de ces problématiques à l'autre. Dans ce sens il prônait la mise en place d'indicateurs qui permettraient de caractériser la nature, la cible et les mécanismes des discriminations à travers l'étude des trajectoires, des probabilités d'accès aux biens et des critères de blocage illégitimes au regard de la loi. La statistique publique devait fournir des éléments de cadrage représentatifs à des niveaux fins (bassins d'emploi, secteurs professionnels, niveaux de diplômes) et faire appel pour cela à des échantillons de taille suffisante telle que les enquêtes annuelles de recensement. Tout en proposant de tester un supplément à l'enquête annuelle de recensement portant sur les inégalités et les discriminations et abordant les origines des personnes à travers des variables objectives (pays de naissance ou nationalité à la naissance), il encourageait également d'autres enquêtes de recherche et d'évaluation.

Au cours du débat, le Directeur des statistiques sociales de l'Insee avait souligné que, si la statistique publique ne pouvait mettre un accent excessif sur une seule des cinq formes de discrimination visées par l'Union européenne (par le sexe, l'âge, le handicap, l'origine et les préférences sexuelles), les discriminations selon l'origine étaient déjà prises en compte par le SSP et notamment l'Insee. Les deux variables objectives (pays et nationalité de naissance) permettant de caractériser les immigrés figuraient désormais dans la plupart des enquêtes thématiques (enquêtes emploi, patrimoine, logement...). Des enquêtes spécialisées, comme l'enquête « Trajectoires et Origines » (TeO) conduite par l'Insee et l'Ined en 2008-2009, incluaient des variables complémentaires sur le ressenti d'appartenance. L'introduction de questions sur l'origine des parents (nécessaires au repérage des descendants d'immigrés dans les enquêtes annuelles de recensement) soulevait des interrogations en termes d'adéquation de la source à l'objectif, alors que des solutions alternatives existaient, notamment l'empilement d'enquêtes (comme cela est déjà réalisé sur les enquêtes emploi pour obtenir des taux d'emploi des descendants d'immigrés).

D'autres intervenants, comme la Ligue des droits de l'homme, avaient aussi exprimé leurs réticences à l'introduction de questions sur l'origine des parents dans le recensement. La directrice de l'Ined avait de son côté fait valoir plusieurs travaux et projets de recherche réalisés par cet institut dans le domaine des discriminations et de la diversité. Dans son avis, le Cnis avait souhaité que la réflexion se poursuive pour explorer les possibilités existantes de construire des indicateurs à un niveau de détail pertinent.

L'enquête « *Trajectoires et Origines* » (TeO) avait précisément pour objectif d'appréhender les **phénomènes d'intégration et de discrimination liés à l'origine** dans les différentes sphères de la vie sociale (logement, emploi, vie familiale...) et la perception des inégalités qui peuvent en résulter. Ses premiers résultats ont été publiés dès 2010 dans les délais prévus. Le Cnis s'en est félicité et a demandé que, lors de la mise à disposition des données anonymisées de cette enquête pour des projets de recherche, l'accès aux variables sensibles se fasse après consultation du Comité de concertation pour les données en sciences humaines et sociales.

Pour répondre à la préconisation du Comedd de **quantification des descendants d'immigrés à des niveaux fins**, l'Insee a effectué un premier test de la capacité de l'enquête emploi à fournir les données souhaitées en empilant les fichiers des enquêtes 2006 à 2009. Ses conclusions ont été présentées à la commission le 19 mai 2011 : dans les zones d'emploi où la population des descendants d'immigrés est importante, les résultats obtenus sont intéressants. En revanche, cette

méthode ne permet pas de mener des analyses par zone d'emploi sur l'ensemble du territoire métropolitain, notamment là où les descendants d'immigrés sont peu présents. Le Cnis a pris note avec intérêt de ces travaux exploratoires et s'est déclaré rester attentif aux besoins complémentaires qui s'exprimeront pour une approche locale. Des investissements se poursuivent notamment à partir de méthodes d'estimation sur petits domaines à partir de sources existantes (RP, EEC). La conclusion sur la pertinence de cette voie devrait être apportée, ou non, courant 2013.

Le Cnis avait également demandé que la statistique publique expose à nouveau d'ici la fin 2012 ses travaux sur **l'immigration et l'intégration**. La commission du 9 novembre 2012 a été consacrée à ce thème.

Le chef de la division des migrations internationales à l'OCDE y a relevé les progrès accomplis par la France et indiqué les pistes de progression du point de vue de l'organisation internationale. S'agissant de l'intégration, un faisceau renouvelé d'enquêtes (Trajectoires et origine, enquête emploi et module ad hoc 2008, enquête de recensement, ELIPA...) a permis d'enregistrer de réelles avancées de la connaissance. Des efforts restent à faire pour analyser les phénomènes de concentration et les effets de réseau, la maîtrise de la langue et les qualifications, l'état de santé et la mortalité, les progrès de l'intégration sur longue période et surtout la situation des populations migrantes vulnérables (demandeurs d'asile, situations irrégulières...). Selon l'OCDE, le renforcement du dispositif statistique doit se concentrer sur les questions clés avec des objectifs d'évaluation des politiques publiques et de comparaisons internationales. L'amélioration des sources administratives disponibles et leur réconciliation comme l'ajout de questions dans les enquêtes existantes doivent s'effectuer de façon coordonnée et dans le souci des priorités.

Relayant les attentes exprimées par les intervenants au cours du débat, la commission a souhaité l'amélioration de la qualité des données administratives sur l'immigration. Elle a insisté notamment sur la nécessité de mieux prendre en compte les caractéristiques socio-démographiques des individus, essentielles au débat sur l'immigration, à l'occasion de la refonte des outils de gestion.

La commission a constaté le rôle important du recours aux enquêtes en population générale pour étudier la situation des immigrés et des descendants d'immigrés en lien avec leurs autres caractéristiques. Elle a encouragé la réflexion sur l'apport d'informations complémentaires concernant notamment les catégories d'entrée et les populations migrantes vulnérables. Elle a souligné l'intérêt de disposer régulièrement d'informations sur les caractéristiques des nouveaux arrivants et les trajectoires des immigrés et souhaité examiner l'évolution du système d'enquêtes spécifiques une fois les résultats de la dernière vague de l'enquête ELIPA disponibles.

Estimation des flux migratoires

Le Cnis avait aussi demandé un exposé de la statistique publique sur les **estimations de flux migratoires**. Lors de la commission du 9 novembre 2012, le chef de la division des migrations internationales à l'OCDE, a reconnu les progrès importants réalisés sur une décennie par la France pour faire face à la forte demande exprimée au niveau international de quantification des mouvements démographiques.

Les estimations de flux migratoires pâtissent des handicaps objectifs du territoire (frontières étendues, en partie au sein d'un espace de libre circulation, absence de registre de population) et laissent subsister nombre de « zones grises » (migrants intracommunautaires, changements de statut ou entrées différées extracommunautaires, entrées de mineurs) voire de « boîtes noires » (migrations de retour, départ des nationaux, niveau d'éducation ou profession des migrants). De surcroît le travail difficile de réconciliation des sources ne fait pas toujours consensus.

Tout en notant avec intérêt les travaux de réconciliation de sources déjà réalisés ou en cours sur les entrées de migrants des pays tiers, la commission a demandé que soit examinée la possibilité de poursuivre les investigations sur les flux migratoires : flux intracommunautaires, départs et retours.

En 2013, le rapprochement des enquêtes de recensement et de la source AGDREF devrait permettre d'affiner l'estimation du volume du flux annuel de l'immigration durable. Cet investissement en charge de la DSDS, avec la collaboration du DSED, devrait conduire à établir une nomenclature adaptée sur les composantes de ce flux dans AGDREF et donner quelques pistes utiles pour améliorer la qualité des enquêtes de recensement.

Statistiques culturelles

La rénovation de l'enquête sur les dépenses culturelles, l'intégration de secteurs culturels dans l'enquête sectorielle annuelle (ESA), le pilotage de travaux européens et la rénovation d'outils (référentiels et bases de données) constituaient les éléments du programme quinquennal du DEPS (Département des études, de la prospective et des statistiques) du Ministère de la Culture et de la Communication).

La nouvelle édition 2012 de l'*enquête sur les dépenses culturelles*, dont les résultats sont attendus pour le second semestre 2013, porte sur les comptes administratifs 2010 et intègre, pour la première fois, les collectivités d'outre-mer. En partenariat avec l'Insee, le DEPS a piloté l'intégration des secteurs d'activité marchands du spectacle vivant dans l'*enquête nationale sur l'économie des entreprises* (ESA).

À la commission du 3 mai 2012, consacrée aux statistiques culturelles, le DEPS a retracé la problématique de l'observation des pratiques culturelles dans la perspective de la prochaine enquête française sur ce thème et rendu compte des travaux menés sous l'égide d'Eurostat dans le cadre d'un *ESSnet*, dont les recommandations dotent l'Union européenne d'un socle minimum et consensuel d'activités économiques culturelles ainsi que de normes devant permettre de produire des statistiques européennes régulières et comparables.

La modification de l'« espace culturel » bouleverse le dispositif d'**observation des pratiques culturelles**, et en particulier l'enquête traditionnelle française sur ce thème. Aux difficultés structurelles de l'enquête (mode déclaratif, problèmes de compréhension, effets de légitimité...), s'en ajoutent désormais de nouvelles liées spécifiquement au numérique, surmontées dans l'édition de 2008, mais prenant une toute autre ampleur dans la perspective d'une reconduction en 2013 ou 2015. Le processus en cours de dématérialisation généralisée des contenus déstructure l'approche adoptée par le questionnaire existant. Il oblige à prendre en compte les nouveaux moyens d'accès à la culture (désynchronisation des usages, hybridation des pratiques numériques, exercice de la multi-activité) en essayant de préserver une certaine continuité avec une série d'enquêtes très riche.

Le DEPS a participé entre 2009 et 2011 aux travaux de l'**ESSnet-Culture d'Eurostat**, notamment en pilotant le groupe chargé de l'exercice préalable de conceptualisation du champ de la culture, nécessaire pour garantir la comparabilité des enquêtes statistiques. Les travaux du groupe ont eu pour objectif la reconnaissance par Eurostat d'un champ commun, sur lequel les Etats membres se sont engagés au Conseil de l'union européenne à produire des données. Les recommandations de l'ESSnet, présentées en octobre 2011 lors de la conférence finale, portent en outre sur les indicateurs économiques et la mesure de l'emploi, les dépenses et le financement culturels et sur la mesure des pratiques culturelles et de la participation sociale à la culture¹¹.

La discussion au sein de la commission a mis en lumière les principaux enjeux auxquels sont confrontés les travaux de comparaison internationale dans un domaine à fortes spécificités nationales pour lequel la tâche d'harmonisation de l'information est particulièrement ardue : enjeu de connaissance sectorielle et de délimitation du secteur culturel (approche de la réalité d'un marché européen des biens, services ou emplois culturels), enjeu d'évaluation de politique publique (caractère redistributif ou non des politiques publiques de la culture), enjeu de mesure des inégalités d'accès aux biens, services et équipements culturels (articulation avec d'autres inégalités d'ordre territorial, scolaire...).

Le Cnis a recommandé la prise en compte des préconisations du réseau d'experts *ESSnet* afin de permettre des comparaisons européennes en matière de pratiques culturelles. Il s'est déclaré attaché à une description des inégalités en matière d'offre et de pratiques culturelles en liaison avec les principaux facteurs de différenciation sociale. Prenant note de l'importance du phénomène de dématérialisation à l'œuvre, il a indiqué vouloir suivre avec attention l'adaptation des méthodes d'observation à l'évolution de la notion d'espace culturel.

¹¹ Le rapport final ESSnet est téléchargeable au format pdf sur les sites d'Eurostat et de la Direction Générale de l'éducation et de la culture de la Commission européenne : <http://epp.eurostat.ec.europa.eu/portal/page/portal/culture/introduction> ou <http://ec.europa.eu/culture/our-policy-development/documents/ess-net-report-oct2012.pdf>

Connaissance des associations

Dans le cadre du programme moyen terme 2009-2013 de la « mission des études, de l'observation et des statistiques » (MEOS) du ministère des sports, de la jeunesse, de l'éducation populaire et de la vie associative, trois axes prioritaires avaient été retenus : la pratique sportive en France, le poids économique du sport et l'emploi associatif.

Concernant la **pratique sportive**, une enquête nationale sur les activités physiques et sportives des résidents français a été réalisée au premier semestre 2010, visant à mettre en évidence des évolutions au sein des pratiques traditionnelles, ainsi que l'émergence de nouvelles pratiques, en particulier dans le domaine des sports de nature. Les premiers résultats ont été diffusés au début de l'année 2011.

Les travaux sur la mesure du **poids économique du sport** se poursuivent et cette préoccupation s'inscrit directement dans les travaux européens liés à la mise en place d'un compte satellite du sport. La MEOS participe aux réunions du groupe de travail européen animé par la Commission européenne. La mission produit annuellement une estimation du poids économique du sport dans l'économie nationale, en le mesurant par la dépense nationale sportive de l'ensemble des acteurs (Etat, ménages,...).

Concernant l'**emploi associatif**, des premiers travaux sur les déclarations annuelles de données sociales (DADS) ont permis de produire des statistiques détaillées sur la démographie des associations employeurs et des tableaux ventilés par régions et départements ont été mis en ligne sur le site du ministère. Mais ce chantier a été suspendu, compte tenu des nouvelles priorités dans le programme de travail. Pour 2013, la MEOS va examiner avec le ministère de l'intérieur la possibilité d'accéder au Répertoire National des Associations (RNA). Cet accès permettrait d'étudier de manière détaillée les créations d'associations : nombre de créations, dates de création, objet associatif, implantation géographique... Par ailleurs, l'Acoss publie régulièrement des indicateurs synthétiques d'emploi et de masse salariale sur l'ensemble du champ associatif.

Les travaux sur le **poids économique de la culture** et la prise en compte des secteurs non marchands ont aussi été menés par le Département des études, de la prospective et des statistiques (DEPS) du ministère de la Culture et de la Communication. Afin de disposer d'informations économiques complètes reflétant la diversité d'organisation des unités culturelles du spectacle vivant, le DEPS a travaillé en partenariat avec le CNRS pour introduire des questions supplémentaires dans l'enquête « Vie Associative 2011 » de Viviane Tchernonog. Enfin, le DEPS mène des travaux sur la mesure d'un PIB culturel.

A la suite de la deuxième Conférence de la vie associative de décembre 2009, un **groupe de travail du Cnis, "Connaissance des associations"**, présidé par Edith Archambault, a été constitué, pour faire le point sur l'état actuel du dispositif de suivi statistique du secteur associatif et proposer des voies d'amélioration pour rendre compte à la fois de l'activité économique de ces organisations et de leur contribution à plusieurs dimensions du bien-être de la société.

Le groupe, qui a procédé sous forme d'auditions, a élaboré 19 recommandations, classées par priorité, présentées à la commission « Démographie et questions sociales » le 4 novembre 2010 et publiées en décembre. Deux des recommandations étaient considérées comme essentielles avant 8 autres de priorité 1. La première, organisationnelle, était de créer dans le cadre de l'Insee, un pôle en charge des statistiques sur les associations ; la seconde de réaliser périodiquement une enquête « entreprises » spécifique sur les associations. Les autres préconisations visaient à veiller à la comparabilité internationale, connaître les associations vivantes, à améliorer la cohérence des données existantes et à faciliter l'accès des données aux chercheurs. Pour cela le groupe demandait de procéder à des appariements, d'affiner les nomenclatures, de produire des données thématiques, de construire et publier des indicateurs, d'établir un compte satellite des institutions sans but lucratif.

L'Insee a lancé fin 2012 la préparation d'une *enquête spécifique* en 2014 *auprès des associations* en réunissant un comité de concertation (Cocer) largement ouvert aux partenaires institutionnels, représentants du monde associatif et chercheurs. Ces travaux préparatoires répondent déjà à certaines des recommandations de première priorité : ainsi des travaux d'appariement entre le

répertoire Sirène et le RNA ont été réalisés et une enquête d'amélioration du répertoire (EAR) est prévue fin 2013 pour diminuer l'importance des associations mal classées. Une réflexion sur les nomenclatures des associations a été faite pour les tests de l'enquête 2014 qui comprennent une tentative d'appréhension de la proportion de « faux actifs ».

Récapitulatif des attentes du moyen terme 2009-2013 non totalement satisfaites

Amélioration des enquêtes de recensement : mettre en œuvre le nouveau questionnaire proposé par le groupe de travail du Cnis.

Diffusion des enquêtes de recensement : renouveler en cas de besoin les efforts de pédagogie sur le recensement tournant en direction des parties prenantes ;

Mesure du pouvoir d'achat : renouveler la production de l'indice des prix à la consommation en y intégrant les données de caisse. Mieux prendre en compte la dimension du logement dans les indicateurs de pouvoir d'achat et de niveau de vie.

Disparités de revenus, de consommation ou de patrimoine : reconduire l'exercice de décomposition des comptes des ménages sur l'année 2003 ; compléter le fichier des revenus fiscaux localisés par les revenus sociaux (projet Filosofi).

Trajectoires individuelles : consolider et pérenniser les panels de données sociales existants, notamment en achevant la refonte de l'échantillon démographique permanent EDP ; concevoir de nouvelles enquêtes à caractère rétrospectif ; développer le chaînage des fichiers administratifs (ex. Filocom), notamment pour développer l'information sur les trajectoires résidentielles.

Insertion et exclusion sociale : dresser un état des lieux multidimensionnel de la pauvreté et de l'exclusion sociale, en particulier quant au logement, tenant compte des recommandations du groupe de travail du Cnis.

Étrangers, immigrés et descendants : compléter l'étude de la situation des immigrés et descendants en lien avec leurs autres caractéristiques, et en comparaison avec la population générale ; décrire leur répartition sur le territoire et les effets de concentration ;

Flux migratoires : poursuivre les investigations sur la quantification des départs et retours, y compris ventilés selon les catégories d'intérêt jugées prioritaires par les organisations internationales.

Accès aux données concernant les conditions et marchés locaux du logement : faciliter la mise à disposition d'informations anonymisées issues du répertoire du parc locatif social et du fichier fiscal Filocom.

Suivi du marché de l'immobilier : mettre pleinement en application les dispositions de la loi de 2011 créant mission de service public de collecte, centralisation et diffusion de l'information sur les mutations d'immeubles à titre onéreux.

Indice des loyers : achever l'extension de l'enquête *Loyers et charges* à l'ensemble des Dom ;

Indices de prix des logements : utiliser l'augmentation de la couverture des bases notariales rendue possible par la loi de 2011 pour produire plus rapidement et plus extensivement des indices de prix des logements anciens ; consolider et diffuser la nouvelle série des indices de prix des logements neufs.

Statistiques culturelles ; poursuivre la prise en compte de la dématérialisation à l'œuvre de l'espace culturel dans la description des inégalités en matière d'offre et de pratiques culturelles.

Associations : poursuivre la mise en œuvre les recommandations du groupe de travail du Cnis.